

T3-2022

RAPPORT DE GESTION

POUR LE TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 AVRIL 2022

1. INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion présente au lecteur un aperçu des activités et de la situation financière de Groupe Santé Devonian inc. (« la Société ») au 30 avril 2022. Il dresse également un survol de la performance de la Société en comparant ses résultats d'exploitation sur une base consolidée, pour la période de trois mois et neuf mois se terminant le 30 avril 2022 avec ceux de l'exercice précédent pour les mêmes périodes correspondantes. Ce rapport devrait être lu à la lumière des états financiers consolidés et audités de la Société pour les exercices terminés le 31 juillet 2021 et le 31 juillet 2020. Les données financières contenues dans le présent rapport de gestion ont été préparées par la Direction conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), à partir des renseignements dont elle disposait en date du 21 juin 2022. Tous les montants présentés dans ce document sont exprimés en dollars canadiens.

2. ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les informations qui sont présentées dans le présent rapport de gestion, de même que l'analyse des résultats d'exploitation et de la situation financière peuvent contenir des énoncés relatifs à des résultats d'exploitation futurs. Certains énoncés prospectifs effectués par la Direction, relativement aux résultats des études de recherches de même qu'à l'égard des objectifs et des attentes de la Société, peuvent être influencés par différents risques et incertitudes et par conséquent, générer des résultats réels différents de ceux anticipés. Les hypothèses qui soutiennent les énoncés prospectifs effectués par la Direction sont effectuées à partir de données dont elle dispose actuellement.

3. PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

Groupe Santé Devonian est une société pharmaceutique spécialisée dans le développement de médicaments botaniques, constituée le 27 mars 2015, en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec. Le 12 mai 2017, la Société, a été prorogée sous le régime de la loi canadienne sur les sociétés par actions. Acquis le 1^{er} février 2018, Altius Healthcare inc., une société régie par la Loi sur les sociétés par actions (Ontario), est une filiale à part entière de Groupe Santé Devonian Inc.

La première famille d'ingrédients actifs dont dispose Groupe Santé Devonian est actuellement extraite de jeunes épinards biologiques. Le produit phare de l'entreprise qui en est extrait, le PUR0110, présente des propriétés anti-inflammatoires, anti oxydantes et immunomodulatrices. Il est le premier produit d'une famille d'ingrédients actifs, extrait en utilisant la technologie d'Extraction et de Stabilisation de Complexe Supramoléculaire (Suprex^{MC}). Il est d'usage que lorsqu'un produit pharmaceutique est à un stade avancé de développement, le nom de code soit changé pour un nom générique associé à la structure chimique du produit. Le PUR0110 porte désormais le nom de « Thykamine^{MC} ».

En plus de bénéficier d'un centre d'extraction de complexes pharmaceutiques à Montmagny, Devonian dispose également de produits de soins de la peau, développés avec la même approche que ses produits pharmaceutiques. Le premier produit derma-cosméceutique élaboré par Devonian, est un traitement anti-âge pour femmes, composé de crèmes de jour, de nuit et contour pour les yeux. Le R-Spinasome[®], l'ingrédient actif naturel de marque déposée de Devonian, fait partie intégrante de ce produit, prêt pour la mise en marché sous la marque Purgenesis^{MC}.

Purgensis^{MC} a obtenu le titre de premier produit distribué par les dermatologues à être reconnu par le Programme de santé de la peau de l'Association Canadienne de Dermatologie. Soutenu par des spécialistes médicaux objectifs et dirigé



par un comité consultatif d'experts, le programme CDA fournit des conseils pour le maintien d'une peau, de cheveux et d'ongles en bonne santé. Ce produit est protégé par des brevets octroyés au Canada, Japon, États-Unis et Europe.

Au sujet d'Altius Healthcare

Basée à Concord, en Ontario, Altius Healthcare est une société pharmaceutique spécialisée qui se consacre principalement à l'acquisition et à l'obtention de licences de médicaments et de produits de santé sûrs et innovants conçus pour aider les personnes de tout âge à mener une vie plus saine. Altius met ensuite son expertise à profit dans les activités de commercialisation requises pour lancer et distribuer avec succès ces médicaments au Canada.

Le portefeuille actuel d'Altius comprend deux médicaments pharmaceutiques : le Pantoprazole magnésium et le Cleo-35. Le Pantoprazole Magnésium appartient à la famille des médicaments appelés inhibiteurs de la pompe à proton (IPP). Les inhibiteurs de la pompe à protons sont utilisés pour soulager les symptômes du reflux acide ou du reflux gastro-oesophagien (RGO), également appelé brûlures d'estomac ou régurgitation acide. Ils sont également utilisés pour traiter des affections nécessitant une réduction de l'acide gastrique, telles que les ulcères gastriques (estomac) ou duodénaux (intestinaux), en association avec des antibiotiques, dans de nombreux cas.

Cleo-35® est un médicament qui contient une combinaison de deux ingrédients: la cyprotérone et l'éthinylestradiol. La cyprotérone appartient à un groupe de médicaments appelés antiandrogènes. L'éthinylœstradiol appartient à un groupe de médicaments appelés œstrogènes. Ensemble, ils sont utilisés pour traiter l'acné hormonal chez les femmes. Ce médicament agit en régulant les hormones affectant la peau.

La stratégie d'affaires de Groupe Santé Devonian consiste également à composer un portefeuille de produits complémentaires et compatibles avec son expertise et sa technologie, qui favorisera l'atteinte de revenus et de flux de trésorerie lui permettant de concrétiser ses projets de recherches et créer de la valeur pour ses actionnaires.

4. SOMMAIRE DU TRIMESTRE SE TERMINANT LE 30 AVRIL 2022

A) FINANCEMENT

Au cours de son troisième trimestre de l'exercice 2022, 1 311 553 actions à droit de vote subalterne ont été émises au prix de 0,352 \$, pour une contrepartie totale de 461 666,73 \$. Ces actions ont été émises en règlement du montant total de 461 666,73 \$ dû à un consultant de la filiale à part entière de la Société, Altius Healthcare Inc., lequel a été assumé par la Société.

Le 4 février 2022, la Société a émis 100 822 unités, au prix unitaire de 0,50 \$ en échange des 50 411 \$ d'intérêts qu'elle devait en date du 19 janvier 2022, au porteur de débentures émises en juillet 2018. Chaque unité se compose d'une action à droit de vote subalterne et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription confère à son détenteur le droit de souscrire à une action à droit de vote subalterne du capital-actions de la Société au prix de 0,65 \$ pour une période de 48 mois.

En mars 2022, la Société a émis 73 540 unités, au prix unitaire de 0,47 \$ en échange des 34 564 \$ d'intérêts qu'elle devait en date du 28 février 2022, aux porteurs de débentures convertibles émises en août 2018. Chaque unité se compose d'une action à droit de vote subalterne et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription confère à son détenteur le droit de souscrire à une action à droit de vote subalterne du capital-actions de la Société au prix de 0,61 \$ pour une période de 48 mois suivant leur date d'émission.

La Société également émis 700 000 actions à droit de vote subalterne au prix unitaire de 0,25 \$ à la suite de l'exercice de 700 000 bons de souscription, pour un montant brut de 175 000 \$.

B) RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

i) Dermatite Atopique (DA)

Les résultats positifs de cette étude dont plusieurs résultats ont été divulgués au cours de l'exercice précédent, permettent à la Société de poursuivre, éventuellement avec un partenaire pharmaceutique, à la phase 3 du développement clinique chez les patients adultes.

Le manuscrit final sur les résultats de l'étude clinique de la dermatite atopique chez les adultes a été soumis et accepté par une revue scientifique à comité de lecture, pour une publication dans la revue *Journal of Drugs in Dermatology* qui devrait paraître à l'automne 2022, dans un numéro spécial traitant de la dermatite atopique.

Le protocole d'étude de phase 2, chez la population pédiatrique, a été rédigé et est en cours de révision par un leader d'opinion de la dermatologie pédiatrique. Le protocole devra par la suite, être soumis à un comité d'éthique pour approbation, après quoi, ce dernier devra être soumis à Santé Canada pour approbation finale.

Au sujet de la Dermatite Atopique (DA)

La dermatite atopique (DA), également connue sous le nom d'eczéma, est un type d'inflammation de la peau. Il en résulte des démangeaisons, des rougeurs, des gonflements et des gerçures qui peuvent mener à une infection secondaire. La condition commence généralement pendant l'enfance avec une gravité changeante au fil des ans. Bien que la cause de la DA soit inconnue, on pense qu'elle implique la génétique, un système immunitaire affaibli et qu'elle peut être déclenchée par des facteurs environnementaux. La DA est la maladie cutanée la plus répandue et sa prévalence continue d'augmenter dans le monde entier. Il existe actuellement un besoin pressant pour de nouvelles options thérapeutiques efficaces et bien tolérées pour la DA.

ii) Autres applications pharmaceutiques du Thykamine^{MC}

Syndrome des mains et des pieds (SMP) associé à la chimiothérapie

Le syndrome mains-pieds (SMP), un effet indésirable bien documenté de nombreux agents chimio thérapeutiques dont les manifestations caractéristiques prévalentes comprennent l'érythème, la dysesthésie, la douleur, le craquement et la desquamation.

Des discussions ont été entamées, avec un hôpital dédié à la recherche sur le cancer, pour la conception et la mise en œuvre d'un essai clinique (preuve de concept (POC)) auprès d'une population de patients atteints de cancer. Une telle étude serait initiée au cours du deuxième trimestre de 2023.

Radio dermatite associée à la radiothérapie

La radio dermatite (dermatite radiologique, réactions cutanées induites par les radiations ou lésion radiologique) est l'un des effets secondaires les plus courants des rayonnements ionisants appliqués en radiothérapie du carcinome de toutes les localisations, le plus souvent des tumeurs de la région du sein, de la tête et du cou, des poumons et sarcomes des tissus mous.

Malgré sa prévalence, il n'existe pas de référence absolue pour sa prévention et sa prise en charge. Bon nombre des interventions actuellement utilisées sont souvent basées sur des preuves anecdotiques, des études de faible puissance ou les préférences des médecins. De plus, les essais évaluant les agents topiques n'ont pas réussi à démontrer leur efficacité dans la prévention et la gestion des lésions cutanées radio-induites.

Les propriétés anti-inflammatoires, antioxydantes et immunomodulatrices du Thykamine^{MC}, ont été démontrées par un nombre considérable d'études in vitro et in vivo. La Société croit que par l'approche multi-cibles offerte par le Thykamine^{MC}, ce dernier pourrait être efficace pour la prévention et le traitement de la radio dermatite.



Une première version du protocole de recherche a été rédigée et sera revue par un radiooncologue. Le protocole complet sera révisé en profondeur et rédigé en tenant compte des commentaires ainsi obtenus.

La Société prévoit initier une étude de phase 2 (preuve de concept (POC)) au cours du deuxième trimestre de 2023.

Mécanisme d'action du Thykamine^{MC}

Une étude portant sur le mécanisme d'action du Thykamine^{MC}, initiée dans un laboratoire spécialisé au cours de l'exercice précédent, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2022. Après avoir obtenu des résultats positifs en juin 2021, quant aux propriétés antioxydantes du Thykamine^{MC}, l'étude de la biodisponibilité du Thykamine^{MC} au niveau cellulaire et des propriétés du Thykamine^{MC} liées à la santé des cellules de la peau, a été initiée en septembre 2021. Des résultats sont attendus au cours du prochain trimestre et pourraient être intégrés au dossier réglementaire du Thykamine^{MC}. De plus, la Société est d'avis que ces derniers pourraient faire l'objet d'un brevet.

Méthode d'analyse

La mise au point d'une nouvelle méthode d'analyse permettant de valider l'activité biologique du Thykamine^{MC} après extraction, a été entamée au cours du troisième trimestre. Cette méthode permettra des études de stabilité du produit avec des conditions globales de stockage conformes aux BPF (Bonne Pratique de Fabrication) et ICH (International Conference on Harmonisation). De telles données sont requises par les agences réglementaires lors de l'approbation pour la commercialisation des produits pharmaceutiques.

Au sujet du Thykamine^{MC}

Thykamine^{MC}, le premier produit pharmaceutique issu de la plate-forme SUPREX^{MC} de Devonian, est un produit hautement innovant à utiliser dans la prévention et le traitement des problèmes de santé liés à l'inflammation et au stress oxydatif, y compris la colite ulcéreuse, la dermatite atopique, le psoriasis, la polyarthrite rhumatoïde, et autres maladies auto-immunitaires. Les propriétés anti-inflammatoires, anti-oxydatives et immunomodulatrices du Thykamine^{MC} ont été démontrées par un nombre considérable d'études in vitro et in vivo ainsi que dans une étude clinique de phase IIa chez des patients atteints de colite ulcéreuse distale légère à modérée. Thykamine^{MC} est actuellement en développement pour la colite ulcéreuse et la dermatite atopique. Le Thykamine^{MC} et la plate-forme SUPREX^{MC} sont protégés par plusieurs brevets en Amérique du Nord, en Europe et en Asie.

C) PRODUITS DERMA COSMÉCEUTIQUES

Une entente avec une société privée canadienne a été signée afin de réaliser une évaluation des opportunités d'affaires et une étude stratégique pour faciliter la distribution des produits Purgenesis^{MC} en Amérique du Nord. Cette étude sera effectuée pour le traitement anti-âge pour femmes, composé de crèmes de jour, de nuit et contour pour les yeux de même que pour 2 autres produits, soit un sérum et un baume régénérateur, pour lequel le développement a commencé au cours du deuxième trimestre.

Le rapport de cette étude a été complété en mai 2022.

Au cours de ce troisième trimestre, la Société a procédé à un approvisionnement important en matières premières, pour de prochaines productions de ses produits derma cosméceutiques de marque Purgenesis^{MC}. Comme pour la plupart des intervenants œuvrant dans cette industrie, Devonian fait face à la lenteur des chaînes d'approvisionnement pour quelques-unes de ses matières premières.

Au sujet du traitement anti-âge Purgenesis^{MC}

R-Spinasome^{MD}, un complexe actif de thylakoïdes extraits de feuilles vertes organiques, est à la base du premier traitement cosméceutique anti-âge commercialisé sous la gamme de produits Purgenesis^{MC}. La structure de ce complexe est indispensable à son action antioxydante, qui lui permet de capter et de dissiper l'énergie nocive générée par les dérivés réactifs de l'oxygène (DRO), remettant ainsi le complexe dans un état prêt à être soumis à de nouveaux cycles



d'activation. Cette capacité régénératrice investit le complexe R-Spinasome^{MD} d'une activité antioxydante de longue durée encore inégalée. Lors d'une étude clinique menée auprès de 72 sujets, il a été démontré que le traitement anti-âge Purgensis^{MC} fournit des résultats en matière d'effet anti-ride, de fermeté et d'hydratation de loin supérieurs aux crèmes anti-âges les plus vendues. Composé d'une crème de jour, d'une crème de nuit et d'une crème contour des yeux, le traitement anti-âge est reconnu par le *Programme de la santé de la peau* de l'Association canadienne de dermatologie. Le traitement anti-âge Purgensis^{mc} est protégé par un brevet au Japon, au Canada, aux États-Unis et en Europe (#JP 5952261; #CDN 2,699,6765; #US 13 / 261,472, # EUR 11 768 299.7).

D) NUMERISATION ET AUTOMATISATION

Au cours du trimestre clos le 30 avril 2022, la Société a entamé un processus de numérisation de collecte des données recueillies au cours de ces activités d'extraction, pour chacun des postes de travail, afin de faciliter l'accessibilité des résultats des analyses et accroître l'efficacité du traitement des données. Ce processus de numérisation sera mis à l'essai, en parallèle, au cours des prochaines activités d'extraction, et devra par la suite faire l'objet de vérifications réglementaires.

5. SOMMAIRE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION POUR LE TRIMESTRE CLOS LE 30 AVRIL 2022

PERTE NETTE

Pour le trimestre terminé le 30 avril 2022, la perte nette attribuable aux actionnaires s'est élevée à 695 210 \$ (0,006 \$ par action) comparativement à une perte nette de 806 871 \$ (0,01 \$ par action) pour la même période correspondante de l'exercice précédent.

Quant à la période de neuf mois, terminée le 30 avril 2022, la perte nette totalise 2 667 125 \$ (0.02 \$ par action) alors qu'elle s'établissait à 2 457 953 \$ (0.028 \$) par action pour la même période correspondante de l'exercice précédent. Cette baisse de la perte nette pour le troisième trimestre de 2022 par rapport au même trimestre de l'exercice précédent est principalement attribuable à une hausse des revenus de distribution, partiellement compensée par une augmentation des frais d'administration et de recherche et développement. En ce qui a trait à la période de neuf mois, terminée à la même date, la hausse de la perte nette par rapport à l'exercice précédent s'explique majoritairement par une hausse des frais d'administration qui n'a pas été compensée par la hausse des revenus de distribution.

REVENUS

Au cours de la période de trois mois, terminée le 30 avril 2022, des revenus totaux de 729 139 \$ ont été enregistrés, principalement en provenance de la distribution du Cléo-35 et du Pantoprazole Magnésium via sa filiale Altius Healthcare. Ces revenus proviennent également des redevances sur les ventes brutes des produits commercialisés par SkinScipac, selon le partenariat avec la Société américaine SkinScipac Inc. (SkinScipac), annoncé en 2020.

Pour le même trimestre correspondant de l'exercice précédent, les revenus en provenance d'Altius, pour la distribution de ces deux produits s'élevaient plutôt à 255 109 \$.

Pour les trois premiers trimestres de l'exercice 2022, les revenus totalisent 1 693 066 \$ comparativement à 1 139 995 \$ pour la même période de l'exercice précédent.

Cette hausse marquée des revenus est principalement attribuable aux ventes de Pantoprazole Magnésium de même qu'à la croissance soutenue des ventes de Cléo-35. En mars 2022, Altius Healthcare a su profiter d'une opportunité unique avec un important grossiste qui s'était retrouvé en rupture de stock pour un produit concurrent. Une politique de prix avantageuse négociée avec le fournisseur de Pantoprazole explique également une partie de cette hausse. La direction est toujours en discussion avec une importante société, dans l'intention d'obtenir d'autres droits de distribution.

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Au cours de la période de trois mois, close le 30 avril 2022, les frais de recherche et développement se sont élevés à 248 019 \$, comparativement à 118 054 \$ pour le même trimestre de l'exercice précédent. Cette hausse est principalement attribuable aux multiples activités d'extraction effectués au cours de cette période, de même qu'à la rédaction du protocole de recherche en vue de préparer la prochaine étude clinique sur la Dermatite Atopique pédiatrique.

De plus, des frais ont été engagés pour la mise au point d'une nouvelle méthode d'analyse permettant de la valider l'activité biologique du Thykamine après extraction. Cette méthode permettra des études de stabilité du produit avec des conditions globales de stockage conformes aux BPF (Bonne Pratique de fabrication) et ICH (International Conference on Harmonisation). De telles données sont requises par les agences règlementaires lord de l'approbation pour la commercialisation des produits pharmaceutiques.

Les frais de recherche et développement totalisent 510 882 \$ pour les neuf premiers mois de l'exercice 2022 alors qu'ils s'élevaient à 524 361 \$ pour la même période de neuf mois, terminée le 30 avril 2021.

Ces frais sont principalement attribuables aux frais reliés aux activités d'extraction pour produire le matériel de la prochaine étude clinique sur la Dermatite Atopique pédiatrique, aux frais de maintien des brevets, à la masse salariale des employés affectés à ce secteur de même qu'à l'amortissement des actifs corporels du centre d'extraction de Montmagny.

COÛT DES VENTES

Le coût des produits vendus qui s'est élevé à 448 305 \$ pour le troisième trimestre l'exercice 2022, est composé des coûts d'acquisition, de distribution, des redevances et des charges directes attribuables aux produits vendus par notre filiale Altius Healthcare, de même qu'une charge d'amortissement des actifs incorporels de 181 695 \$. Pour le même trimestre de l'exercice précédent, ces coûts totalisaient 360 675 \$ et étaient également attribuables aux mêmes produits vendus pas Altius et à une charge d'amortissement de 189 948 \$.

Pour la période de neuf mois, terminée le 30 avril 2022, le coût des ventes totalise 1 405 275 \$ comparativement à 1 301 813 \$ pour la même période correspondante de l'exercice précédent et avaient les mêmes composantes, avec des charges d'amortissement des actifs incorporelles de 541 637 \$ et 568 034 \$, respectivement.

Cette hausse du coût des ventes est reliée directement à la hausse des ventes.

CHARGES D'EXPLOITATION

Frais généraux d'administration

La répartition des postes reliés aux frais généraux d'administration s'établit comme suit :

	Trimestre clos le		Période de neuf mois, close le	
	30 avril 2022	30 avril 2021	30 avril 2022	30 avril 2021
	\$	\$	\$	\$
Salaires et charges sociales	145 896	72 678	414 524	206 327
Rémunération à base d'actions	-	12 403	532 687	76 918
Honoraires professionnels	39 246	29 469	287 681	177 359
Impôts fonciers	27 214	27 235	83 807	80 729
Autres	287 294	216 487	728 304	642 768
	499 650	358 272	2 047 003	1 184 101



Pour le trimestre terminé le 30 avril 2022, les frais généraux d'administration se sont élevés à 499 650 \$ comparativement à 358 272 \$ pour la même période de l'exercice précédent.

Pour la période de neuf mois, close le 30 avril 2022, les frais généraux d'administration totalisent 2 047 003 \$ comparativement à 1 184 101 \$ pour la même période correspondante de l'exercice 2021.

Cette hausse par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent est principalement due à la hausse des charges relatives à la rémunération à base d'actions, des charges salariales et des honoraires professionnels.

La hausse des salaires et charges sociales par rapport à ceux enregistrés au cours des périodes correspondantes de l'exercice précédent est principalement attribuable à la subvention en vertu du programme gouvernemental de Subvention salariale d'urgence du Canada pour laquelle la Société avait bénéficié pendant l'exercice précédent, de même qu'à des ajustements salariaux effectués en novembre 2021.

La charge de rémunération à base d'actions de 532 6872 \$, pour les trois premiers trimestres de 2022 (une charge hors trésorerie) est composée principalement d'un montant comptabilisé à la suite de l'octroi de 150 000 options à un administrateur et consultant, en septembre 2021, de même qu'à l'octroi, en novembre 2021, de 525 000 options et 820 000 options respectivement à des employés et membres de la direction et administrateurs de la Société. Enfin, cette charge comprend également une somme comptabilisée à la suite de l'octroi de 725 000 options d'achat d'actions octroyés à des consultants, en janvier 2022.

Pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent, cette charge, qui s'élevait respectivement à 12 403 \$ et 76 918 \$ étaient reliée à des options octroyées en décembre 2020 et entre 2018 et 2019.

La hausse des honoraires professionnels par rapport à l'exercice précédent, s'explique principalement par les frais reliés à la préparation des états financiers annuels et ceux reliés aux différents projets de développement et affaires corporatives de la Société. De plus, pour le premier semestre de 2022, des honoraires en lien avec l'inscription de Devonian à l'OTCQB ont été engagés.

Les autres frais totalisent 287 294 \$, pour le trimestre clos le 30 avril 2022 et 728 304 \$ pour la période de neuf mois, close à la même date. Ces frais sont attribuables aux frais d'opération, aux honoraires de gestion et aux frais de promotion des produits distribués par Altius de même qu'aux divers frais d'opération du site de Montmagny, aux frais de déplacements, de fournitures de bureau et ceux reliés aux titres en bourse de la Société. Ces frais sont relativement similaires à ceux enregistrés au cours des mêmes périodes correspondantes de l'exercice précédent.

FRAIS FINANCIERS

Les frais financiers se sont élevés à 228 375 \$ et 397 031 \$ respectivement, pour le trimestre et la période de neuf mois, terminée le 30 avril 2022, comparativement à 224 979 \$ et 633 489 \$ pour les mêmes périodes correspondantes de l'exercice précédent. Parmi ces frais financiers comptabilisés jusqu'au 30 avril 2022, 223 433 \$ sont attribuables aux intérêts payés sur la dette à long terme. Les frais financiers incluent également des charges hors trésorerie totalisant 462 149 \$ et qui sont reliées à l'amortissement de l'escompte sur les débentures et aux charges d'intérêts payables en unités de la Société. De plus, un gain latent de 287 077 \$ sur la variation de la juste valeur du dérivé incorporé dans les débentures convertibles émises en juillet 2018 et août 2018 a été comptabilisé au cours du 1^{er} semestre de l'exercice 2022 venant ainsi réduire considérablement les charges financières par rapport à l'exercice précédent.

Ces charges hors trésorerie, totalisaient plutôt 357 045 \$ pour la période de neuf mois, correspondante de l'exercice précédent, alors que c'est plutôt une perte latente de 48 770 \$ qui avait été enregistrée pour la variation de la juste valeur du dérivé incorporé dans les débentures convertibles, expliquant principalement la baisse des frais financiers encourus pour la période courante.

6. INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

	Trimestre terminé le								
	30 avril 2022	31 janvier 2022	31 octobre 2021	31 juillet 2021	30 avril 2021	31 janvier 2021	31 octobre 2020	31 juillet 2020	30 avril 2020
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus	729 139	523 504	440 423	334 695	255 109	342 967	541 919	324 115	379 362
(Perte nette)	(695 210)	(1 123 688)	(848 227)	(888 727)	(806 871)	(846 031)	(805 051)	(1 244 979)	(990 893)
(Perte) de base par action	(0,006)	(0,009)	(0,009)	(0,009)	(0,009)	(0,010)	(0,010)	(0,014)	(0,013)
(Perte) diluée par action	(0,006)	(0,009)	(0,009)	(0,009)	(0,009)	(0,010)	(0,010)	(0,014)	(0,013)

7. SITUATION FINANCIÈRE

Liquidités et ressources en capital

Au 30 avril 2022, la Société disposait d'espèces, totalisant 9 488 337 \$ comparativement à 344 795 \$ au 31 juillet 2021. Pour la période de neuf mois, terminée le 30 avril 2022, l'augmentation nette des espèces de 9 143 542 \$ est principalement attribuable aux activités de financement totalisant 10 934 446 \$ qui n'ont été que partiellement compensés par les fonds utilisés pour les activités d'exploitation totalisant 1 720 567 \$ et les activités d'investissement qui s'élèvent à 70 337 \$. La Société estime qu'elle sera en mesure de financer adéquatement ses activités et de répondre à ses besoins de trésorerie au cours des 12 prochains mois.

L'actif total au 30 avril 2022 s'élève 23 420 437 \$ comparativement à 14 607 745 \$ au 31 juillet 2021. La hausse est majoritairement due à l'augmentation des liquidités, générés par le biais de placements privés.

Le passif total au 30 avril 2022 s'élève 6 366 732 \$ comparativement à 7 084 260 \$ au 31 juillet 2021, une baisse, principalement due à la diminution des dettes d'exploitation, survenu à la suite du règlement d'une somme due à un consultant d'Altius Healthcare Inc., totalisant 461 666,73 \$ laquelle a été assumée par la Société, par l'émission de 1 311 553 actions à droit de vote subalterne au prix unitaire de 0,352 \$. Parmi ces passifs, un total de 1 662 441 \$ de débentures seront converties en unités de la Société au cours des mois de juillet et août 2022. Des sommes courues de 71 282 \$, payables en unités de la Société et en lien avec des intérêts payables sur les débentures convertibles font également partie du passif total.

Activités de financement

Les liquidités nettes générées par les activités de financement pour la période de neuf mois close le 30 avril 2022, sont attribuables principalement au produit de net de 10 763 182 \$ pour l'émission de nouvelles actions et bons de souscription par le biais de placements privés survenu au cours des mois de septembre 2021 et novembre 2021 de même qu'à l'exercice de 700 000 bons de souscription exercés pour un montant brut de 175 000 \$.

Jusqu'à maintenant, la Société finance ses activités au moyen de placements privés visant des actions ordinaires et droits de souscription de même que l'émission de débentures convertibles et des revenus d'exploitation générés par sa filiale. La rentabilité de la Société repose sur des facteurs tels que sa capacité de commercialiser, vendre et distribuer ses produits cosméceutique et pharmaceutiques, le succès des différentes études cliniques ainsi que les différentes approbations des organismes réglementaires de même que la capacité d'obtenir le financement nécessaire pour la poursuite de ses projets. La capacité de la Société à poursuivre ses activités sur la base de la continuité de l'exploitation dépend de sa capacité à concrétiser d'autres types de financement et sa capacité à générer des ventes rentables.

8. DONNÉES SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

Au 21 juin 2022, le nombre d'actions émises et en circulation atteignait 131 138 634 tandis que le nombre d'options en circulation attribuées aux termes du régime d'options d'achat d'actions émises et exerçables s'établissait à 8 785 000, exerçables à un prix variant de 0,12 \$ à 1,20 \$. La Société comptait également 43 763 447 bons de souscription, permettant aux détenteurs de souscrire une action à droit de vote subalterne de la Société au prix variant de 0,15\$ par action, à 0.64 \$.

9. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les principaux dirigeants de la Société sont le président, la présidente de la filiale, le directeur financier intérimaire et les administrateurs. Au cours de la période de neuf mois, terminée le 30 avril 2022, la Société leur a versé une rémunération totale de 810 699 \$, dont 381 639 \$ en salaires et avantages, 150 000 \$ en honoraires de gestion et 279 060 \$ sous la forme de rémunération à base d'actions.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Utilisation et incidence des instruments financiers

Les principaux instruments financiers utilisés par la Société sont issus de ses activités d'exploitation, soit par ses comptes fournisseurs, la récupération des taxes payées sur ses achats, les crédits d'impôts remboursables sur les frais de recherche et développement, et par ses ventes. Ses activités de financement effectuées au cours de la période de neuf mois, terminée le 30 avril 2022 ont donné lieu principalement à l'émission de titres de la Société.

Risque de change

Au cours du premier semestre de l'exercice 2022, la valeur des transactions effectuées en devises étrangères sont non matérielles. La Direction évaluera les différentes options pour faire face aux variations futures que pourrait subir le dollar canadien face au dollar américain, dans l'éventualité où la valeur des transactions en devises étrangères serait importante. Les charges financières de même que les frais généraux d'administration pourraient être influencés par ces instruments financiers.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché. La Société est exposée au risque de fluctuation des taux d'intérêt à l'égard de sa dette auprès du Groupe de prêteurs privé, celle-ci portant intérêt à un taux variable. Selon les expositions nettes présentées ci-dessus en date du 30 avril 2022, et en supposant que l'ensemble des autres variables demeurent constantes, une augmentation ou une diminution de 1 % du taux d'intérêt occasionnerait une augmentation ou une diminution d'environ 26 250 \$ de la perte nette de la Société pour la période de neuf mois, terminée le 30 avril 2022.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Au 30 avril 2022, la Société avait des dettes courantes de 1 115 953 \$. Parmi ces dette courantes 71 282 \$ sont



attribuables à des intérêts payables en unités de la Société. Les budgets d'exploitation et de dépenses d'investissement de la Société ainsi que les opérations d'importance sortant du cadre normal de ses activités sont examinées et approuvées par le conseil d'administration.

Risque de dépendance économique (Altius)

Les revenus d'Altius Healthcare inc. (Altius) proviennent actuellement de la vente de deux produits, soit le Cléo-35 et le Pantoprazole Magnésium. Altius s'approvisionne auprès de tierces parties et ne peut s'assurer de la fabrication et de la livraison de ces médicaments et ce malgré des rapports de prévisions fournis à ces derniers.

Une rupture dans l'approvisionnement du Pantoprazole Magnésium ou du Cléo-35, aurait un impact négatif sur les revenus de la société. Afin de diminuer le risque économique qui y est associé, la stratégie de la Société est d'acquérir des droits de commercialisation de d'autres produits pharmaceutiques.

Risques liés aux activités de recherche et de développement

Les activités de la Société comportent des risques et des incertitudes propres à son secteur qui pourraient avoir une incidence sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. La réalisation des essais cliniques nécessite le recrutement de patients et les difficultés à recruter des patients pourraient retarder le déroulement de nos essais cliniques ou se solder par la non-réalisation de ceux-ci.

De plus, nos ressources humaines étant trop limitées pour mener des études précliniques et des essais cliniques nous devons nous fier sur un fournisseur de services pour réaliser nos études et nos essais et exécuter certains processus de collecte et d'analyse de données. Les études précliniques ou non cliniques doivent être réalisées conformément aux bonnes pratiques de laboratoire et doivent se conformer aux normes de gouvernance internationales de l'« *International Council for Harmonisation* » (ICH). Si pour un motif quelconque, y compris à la suite du défaut de se conformer aux règles et règlements régissant le déroulement des études précliniques et des essais cliniques, ou, s'il néglige de s'acquitter de leurs obligations contractuelles conformément aux modalités des conventions conclues avec nous, tel que le défaut d'effectuer des essais, de compiler les données ou de produire les rapports à la suite des essais, nous pourrions accuser des retards qui pourraient se révéler importants dans le cadre de nos engagements.

Risques liés à nos actions

Le cours de nos actions a été volatil, et un placement dans nos actions ordinaires pourrait subir une baisse de valeur. Depuis notre entrée sur la Bourse de croissance TSX (TSXV), notre évaluation et le cours de nos actions ont connu des fluctuations et n'ont eu aucun rapport significatif avec nos résultats financiers, la valeur de notre actif, notre valeur comptable, actuels ou historiques, ou bon nombre d'autres critères fondés sur des mesures classiques de la valeur d'actions ordinaires. Le cours de nos actions continuera de varier, en fonction de divers facteurs, dont les facteurs de risque décrits aux présentes et d'autres circonstances indépendantes de notre volonté. La valeur d'un placement dans nos actions ordinaires ou dans nos bons de souscription d'actions ordinaires, ou les deux, pourrait chuter ou varier de façon importante.

11. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES ET ESTIMATION

La préparation des états financiers selon les IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui pourraient exercer une influence sur les montants présentés à titre d'actifs, de passifs et de produit et de charges. Ces montants présentés reflètent la meilleure estimation de la direction selon l'ensemble des conditions économiques et les décisions selon les lignes de conduites les plus probables de la Société. Tout changement apporté à ces hypothèses et estimations pourrait avoir un impact sur les résultats réels. Il y a lieu de se reporter aux états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 juillet 2021 pour de plus amples



détails concernant les conventions comptables et estimations importantes aux fins de l'évaluation et de la compréhension des états financiers de la Société.

Continuité d'exploitation

La Société a subi des pertes depuis sa constitution et prévoit que cette situation se poursuivra dans un avenir prévisible. Les liquidités de la Société demeurent cependant restreintes considérant les projets en cours. Par conséquent, la capacité de la Société à poursuivre son exploitation dépend de sa capacité à distribuer ses produits en générant des flux de trésorerie positifs, d'obtenir, en temps opportun, du financement supplémentaire, afin de mener à bien ses projets de recherche et de développement et de commercialiser ses produits développés. Il ne peut y avoir aucune assurance à ce sujet. Des fonds supplémentaires continueront d'être requis pour une période indéterminée puisqu'il est impossible d'estimer le moment où la Société atteindra le seuil de rentabilité. La direction poursuit des négociations en vue d'obtenir du financement supplémentaire et de conclure différentes ententes lui permettant de générer des flux de trésorerie positifs. Le succès de ces négociations repose sur un grand nombre de facteurs indépendants de la volonté de la Société et sa capacité à compléter avec succès de tels financements et ententes est teintée d'une incertitude susceptible de jeter un doute sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cependant, la Société est d'avis que le financement privé obtenu au cours du mois de novembre 2021, lui permettra de poursuivre ses projets de recherche prometteurs.